

# NOTICE EXPLICATIVE

## Recommandations générales

1. Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**. **Le formulaire doit comporter la signature et la mention manuscrites du candidat**. Elles permettent d'attester de son consentement à figurer sur la liste. Tout consentement obtenu par fraude entraîne l'annulation de l'élection du candidat concerné. Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable.
2. L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que le ministère de l'intérieur puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

## Documents à fournir

### S'IL VOUS AVEZ LA NATIONALITÉ FRANÇAISE :

#### 1. Un justificatif d'identité

#### 2. Les documents de nature à prouver que vous remplissez les conditions pour être électeur :

##### 2.1. Si vous êtes inscrit sur une liste électorale (1 document) :

- soit une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant vos nom, prénoms, date de naissance, sexe et lieu de vote, délivrée par le maire de la commune d'inscription ou bien générée par la télé-procédure mentionnée à l'article 5 du décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 (sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>) dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature ;
- soit une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription (l'original doit être présenté) sur la liste électorale de cette commune.

##### 2.2. Si vous n'êtes pas inscrit sur une liste électorale (2 documents) :

- un certificat de nationalité ou un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité pour pouvoir prouver votre nationalité ;
- et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.

### S'IL VOUS ÊTES RESSORTISSANT D'UN ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE AUTRE QUE LA FRANCE :

#### 1. Un justificatif d'identité

#### 2. Les documents de nature à prouver que vous remplissez les conditions pour être électeur :

##### 2.1. Si vous êtes inscrit sur une liste électorale complémentaire, un des deux documents exigés au point 2.1. pour les candidats de nationalité française.

##### 2.2. Si vous n'êtes pas inscrit sur une liste électorale complémentaire (3 documents) :

- les deux documents exigés au point 2.2 pour les candidats de nationalité française ;
- et un document permettant de justifier d'un domicile réel ou d'une résidence continue en France.

#### 3. Une déclaration écrite sur papier libre précisant :

- vos nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance ;
- votre nationalité et votre adresse sur le territoire de la République et votre dernière adresse dans l'État membre dont vous êtes ressortissant ;
- que vous n'êtes pas simultanément candidat aux élections au Parlement européen dans un autre État membre de l'Union européenne ;
- que vous n'êtes pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont vous êtes ressortissant ;
- le cas échéant, la collectivité locale ou la circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes ou avez été inscrit en dernier lieu dans l'État dont vous êtes ressortissant.

### MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER :

Les déclarations de candidature sont déposées par le candidat tête de liste ou par son représentant au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, 11 rue des Saussaies, 75008 Paris.

Pour la prochaine élection des représentants au Parlement européen qui se déroulera le dimanche 9 juin 2024, les déclarations seront reçues entre le lundi 6 mai 2024 à 9 heures et le vendredi 17 mai 2024 à 18 heures.

Le dépôt doit avoir lieu les jours ouvrés, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, à l'exception du mercredi 8 mai 2024 et du jeudi 9 mai 2024.